Postulat N° 482

Affectation du bâtiment du Tribunal régional à Moutier : définition et création d'un lieu de mémoire dédié au parcours démocratique de la ville de Moutier jusqu'à son transfert à l'Etat jurassien

Pierre-André Comte (PS)

La réintégration de Moutier à la République et Canton du Jura constitue un épisode historique majeur dans l'histoire contemporaine suisse. À l'heure où la mémoire civique est un enjeu central, il est important de documenter et transmettre cette histoire dans un cadre structuré, accessible et vivant.

Dans cette perspective, le choix du bâtiment du tribunal, situé au cœur de la ville et porteur d'une forte charge symbolique, s'inscrit dans une logique de réappropriation citoyenne des lieux institutionnels et de l'histoire qui leur est associée.

Ce lieu aurait pour objectifs de :

- préserver et transmettre la mémoire du combat jurassien et du parcours particulier de Moutier dans l'histoire du fédéralisme helvétique ;
- valoriser un exemple unique de démocratie directe, de dialogue institutionnel et de résolution pacifique des conflits identitaires en Suisse ;
- réaffecter un bâtiment emblématique en lui donnant une vocation publique, culturelle et pédagogique.

Par ce postulat, nous demandons au Gouvernement de diligenter une étude portant sur la viabilité financière du projet (modèle de gestion, subventions publiques, etc.), sur les possibilités de soutien fédéral au titre de la valorisation du patrimoine démocratique suisse, enfin sur toute autre démarche utile à la conception et à la réalisation de ce projet.

Pierre-André Comte (PS)

Co-signataires

- Jude Schindelholz (PS)
- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Lisa Raval (PS)
- Patrick Cerf (PS)
- Joël Burkhalter (PS)
- Gaëlle Frossard (PS)
- Claude Schlüchter (PS)
- Nicolas Maître (PS)
- Katia Lehmann (PS)
- Nicolas Girard (PS)
- Sarah Gerster (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Fabrice Macquat (PS)
- Hildegarde Lièvre Corbat (PS)

- Valérie Bourquin (PS)
- Françoise Schaffter Houlmann (PS)
- Jocelyne Mérat Diop (PS)

Intervention déposée officiellement le 24 septembre 2025